

DEPARTEMENT DU FINISTERE

SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST CORNOUAILLE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**



Séance du 14 décembre 2023



Date de la convocation : 16 novembre 2023
Membres en exercice : 21, Membres présents : 13, Voix délibératives : 16

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à 10h, les membres du comité syndical du syndicat mixte du SAGE Ouest Cornouaille, désignés par les comités syndicaux ou les conseils communautaires des établissements membres, se sont réunis au siège du syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille à Tréguennec suite à la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Éric Jousseaume, président.

Étaient présents : Jousseaume Éric, Buannic Jean-Louis, Loussouarn Christian, Bourhis Danielle, (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD), Burel Michel, Philippe Stephan, Caradec Jean-Louis, Gerbe Alain, Yannic Jean-Bernard, Cariou Jacques (COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT PAYS BIGOUDEN), Gilles Sergent (COMMUNAUTES DE COMMUNES CAP SIZUN – POINTE DU RAZ), Savina Henri (DOUARNENEZ COMMUNAUTE), Kerisit Yves (SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU GOYEN), formant la majorité des membres en exercice.

Étaient représentés : Le Cleach Cyrille (pouvoir à Jousseaume Éric), Canevet Yves (pouvoir à Bourhis Danielle), Bonizec Emile (pouvoir à Kerisit Yves).

Absents excusés : Morel Stéphane

Personnes invitées : Picheral Thomas, Guichard Samuel (SYNDICAT MIXTE DU SAGE OUEST-CORNOUAILLE).

DECISION MODIFICATIVE N°2

Les travaux sur l'ouvrage de Pen Enez ayant un coût supérieur à la prévision au budget primitif 2023 du syndicat, il convient de prendre une décision modificative pour permettre le règlement des situations de travaux.

Les crédits au chapitre 21 en dépenses d'investissement s'élèvent jusqu'à présent à 58 000€. Il est proposé d'augmenter les crédits à l'article 21745 « Constructions sur sol d'autrui » à hauteur de +8 000€.

La contrepartie de ces crédits s'opère par un prélèvement sur les dépenses imprévues (article 022) en section de fonctionnement pour venir alimenter le virement à la section d'investissement.

Détail des mouvements de crédits proposés via la DM n°2 sur l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement : la décision modificative s'équilibre à 0 €

→ Dépense – article 022 « dépenses imprévues » : -8 000 €

→ Dépense – article 023 « virement à la section d'investissement » : +8 000 €

Section d'investissement : la décision modificative s'équilibre à +8 000 €

→ Recette – article 021 « virement de la section de fonctionnement » : +8 000 €

→ Dépense – article 21745 « construction sur sol d'autrui » : +8 000 €

Après en avoir délibéré,

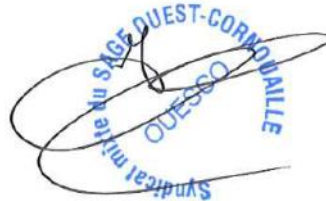
le comité syndical, adopte à l'unanimité la décision modificative n°2, comme présentée en pièce-jointe.

Pour : 16
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Tréguennec, le 14 décembre 2023

Éric JOUSSEAUME

Président,
Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille



11/12/2023

Edition de Décision Modificative

Publié le

1 / 1

ID : 029-200019073-20231214-DB_01423-DE

Décision modificative n°2 (Crédit supplémentaire)

Description : Projet Décision Modificative 2

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022 832		8 000,00	
D F 023 023 01 (ordre)	8 000,00		
D I 21 21745 OPNI 832	8 000,00		
R I 021 021 OPFI 01 (ordre)	8 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	8 000,00	8 000,00
	Réductions		8 000,00
Recettes :	Ouvertures	8 000,00	
	Réductions		
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	8 000,00
Solde Réductions	8 000,00
Ouv. - Réd.	